

# L'invité: L'avion est compatible avec les objectifs climatiques

*Erik Simonin*

3-4 minutes

---

Publié aujourd'hui à 09h35

Par l'innovation technologique et les mécanismes de compensation carbone, l'aviation se donne les moyens de contribuer pleinement à l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050. Dans l'article du 19 septembre 2022 intitulé «L'aviation 100% verte est-elle un miroir aux alouettes?» la «Tribune de Genève» dresse un tableau peu reluisant de l'avenir du secteur, plaidant même pour l'interdiction des vols court-courriers, voire des moyen-courriers (!). Ce discours dogmatique se doit d'être contredit.

En premier lieu, je tiens à préciser que contrairement à ce qu'affirme M. Muller dans cet article, seul 10% des émissions totales de CO2 produites sur le territoire helvétique sont imputables aux vols internationaux au départ de la Suisse selon l'OFAC. Le chiffre de 27% avancé dans l'article correspond quant à lui au pourcentage des émissions de CO2 résultant de la consommation de carburants embarqués en Suisse pour les vols internationaux par rapport à la quantité totale de carburants vendue en Suisse. Rappelons également que toujours selon

l'OFAC, le transport aérien mondial n'est responsable que de 2 à 2,5% des émissions anthropogènes de CO2 d'origine fossile.

Les innovations technologiques, au premier rang desquelles se trouve le développement des biocarburants capables de capter du carbone au cours de leur cycle de production, sont prometteuses. Des objectifs clairs en la matière ont par ailleurs été fixés dans la nouvelle mouture de la révision de la loi sur le CO2 présentée le 16 septembre 2022. Le secteur aérien s'engage également par le biais des mécanismes de compensation carbone: l'Aéroport international de Genève compense par exemple depuis 2017 l'intégralité de ses propres émissions de CO2. De nombreuses compagnies aériennes offrent également à leurs clients la possibilité de compenser les émissions émises par leur vol lors de l'achat d'un billet.

La solution avancée dans l'article en question, à savoir des interdictions de vols, est par conséquent complètement hors de propos. La voie punitive a par ailleurs été clairement écartée par le rejet dans les urnes de la loi sur le CO2: la nouvelle copie présentée par le Conseil fédéral abandonne en effet toute forme de taxe supplémentaire et repose sur une logique incitative. Les court-courriers jouent un rôle prépondérant dans les liaisons internationales en permettant de rejoindre les principaux hubs européens et offrent aux utilisateurs – en particulier aux entreprises – un transport rapide et efficace vers un réseau étendu. C'est donc dans une logique d'encouragement et d'incitation qu'il faut s'engager afin de relever les défis environnementaux en faisant confiance à l'innovation et à la capacité d'adaptation du secteur aérien.

\*Association économique romande pour une infrastructure aéroportuaire performante